Master 1 urbanisme : stratégie, projet et maîtrise d'ouvrage» (USPMO), mention Urbanisme et aménagement

Financement

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

UNIVERSITE BORDEAUX

Pôle Formation Tout au Long de la

05.57.12.47.00 formation.continue@u-bordeaux-montaigne.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection:

Dossier Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

Conditions d'accès :

Conformément aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, "la licence professionnelle est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle." Ainsi, les titulaires d'une licence professionnelle peuvent postuler pour une admission en master. Toutefois ils sont informés que les dossiers des titulaires d'une licence générale sont examinés en priorité.

Prérequis pédagogiques :

Licences conseillées : licences aménagement, urbanisme et développement territorial durable (notamment du parcours L3 AUDTD de l'IATU de l'université Bordeaux Montaigne), licences comportant un parcours 'architecture, paysage, sciences politiques, AES, droit public, sciences économiques, génie urbain, géographie ou sociologie" ou diplôme français ou étranger (bac+3) admis en dispense.

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

L'objectif du Master USPMO est de former des urbanistes spécialisés dans l'élaboration de projets d'urbanisme à différentes échelles territoriales et dans la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement urbain. Ils participent à la conception et au montage des projets au sein d'équipes pluridisciplinaires. Ils effectuent les diagnostics globaux et les études ciblées préalables aux projets d'aménagement et proposent aux décideurs différentes stratégies et solutions opérationnelles. Ils réalisent les schémas stratégiques et contribuent à l'élaboration des plans d'urbanisme et des programmes de politiques locales en matière d'habitat, de déplacement, d'équipements, etc. Ils préparent et supervisent la phase de réalisation des programmes d'aménagement et assurent son suivi au sein des collectivités locales et de leurs satellites : sociétés d'économie mixte, organisme d'habitat social, sociétés de promotion immobilière.

Contenu et modalités d'organisation

Année 1 UE1 SIG outils d'observation et d'analyse de l'espace – UE2 Dessin de l'espace – UE3 Institutions et stratégies territoriales – UE4 Ville et sciences sociales – UE5 Théories et doctrines de l'urbanisme – UE6 Anglais de l'urbanisme – UE7 Méthodologie du projet d'urbanisme – UE8 Analyse des formes urbaines – UE9 Programmation d'opérations d'habitat – UE10 Instruments juridiques et fiscaux de l'urbanisme – UE11 Evaluation des politiques publiques – UE12 Structuration et intégration sociale dans la ville – UE13 Atelier d'urbanisme opérationnel – UE14 Diagnostic approfondi – UE15 Composition urbaine – UE16 Champs du patrimoine

Parcours de formation personnalisable ? Oui
Commentaires sur la parcours personnalisable
jeudi au samedi matin inclus

Type de parcours Modularisé

Les enseignements de la formation de Master 2 USPMO se déroulent du

Validation(s) Visée(s)

Master mention urbanisme et aménagement - Niveau 7 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (Niveau 7 européen)



Et après ?

Suite de parcours

Le Master prépare au doctorat en Aménagement de l'espace et urbanisme (section 24 CNU) en régime général ou en CIFRE, et est adossé pour la recherche à l'UMR PASSAGES (CNRS) et à l'École doctorale de l'Université Bordeaux Montaigne.

Calendrier des sessions

Numéro Dates de formation Ville Organisme de formation Type CPF Modalités Carif

00199714

du 21/09/2020 au 30/06/2021

Pessac (33)

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE







00254227

du 01/10/2021 au 30/06/2022

Pessac (33)

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE





